

Formation

L'OFFRE DE FORMATION À DISTANCE DE L'INRS

L'offre de formation de l'INRS s'adapte continuellement aux besoins des préventeurs institutionnels, d'entreprises et à ceux des services de santé au travail.

Cette offre de formation utilise toutes les possibilités offertes par les outils et les modalités du *e-learning* et elle permet ainsi de proposer des modes d'apprentissages diversifiés, multimodaux et de diffuser au plus grand nombre des connaissances fondamentales en prévention des risques professionnels.

INRS'S DISTANCE TRAINING OFFER – INRS's training offer continuously adapts to the needs of OSH institutions, practitioners and occupational health service professionals. Its training courses use all the possibilities offered by e-learning tools and methods, enabling the institution to propose diverse, multimodal learning and disseminate fundamental knowledge in occupational risk prevention to the greatest number of people.

NICOLAS
FAUVEL
INRS,
département
Formation

Les autoformations

Deux autoformations de l'INRS sont disponibles à ce jour : ce sont des modules de formation en ligne, accessibles librement à partir d'un portail web dédié : www.eformation-inrs.fr. L'objectif de ces modules est de fournir des apports fondamentaux sur la prévention des risques professionnels. Les contenus pédagogiques proposés sont interactifs et basés sur des contenus multimédias : animations, quizz, vidéos (fictions et interviews). L'apprenant consulte les contenus pédagogiques en autonomie et à son rythme. Il peut revenir sur des éléments de contenus ou revoir des vidéos, autant de fois qu'il le souhaite. À la fin de chaque module, un test d'évaluation est proposé à l'apprenant pour valider l'acquisition des connaissances et lui délivrer, le cas échéant, une attestation de réussite.

Les deux autoformations disponibles sur le site www.eformation-inrs.fr :

- **Acquérir les bases en prévention des risques professionnels (@01001)** : ce module permet de connaître les notions clés et les acteurs de la prévention des risques professionnels, d'appréhender les liens entre travail et santé, de comprendre la pluricausalité d'un accident du travail et de décrypter ce qu'est une démarche d'évaluation des risques professionnels. Destinée à un large public, la nouvelle version de cette formation, lancée en 2018, a été suivie depuis par plus de 37 000 apprenants.

The screenshot shows the INRS training portal interface. At the top, there is an orange header with the INRS logo and a 'Formations' button. Below the header, a main section titled 'Les bases en prévention des risques professionnels' (Bases in occupational risk prevention) is displayed. Underneath, there is a grid of four training modules, each with a thumbnail image, a title, and a duration:

- Conseils pratiques** (Practical advice): ~00:01
- S'initier à la prévention des risques professionnels** (Getting started with occupational risk prevention): ~02:11
- Comprendre l'accident du travail** (Understanding the workplace accident): ~02:17
- Participer à l'évaluation des risques professionnels** (Participating in occupational risk assessment): ~02:12

- *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques (C@1501)* : ce module est destiné à toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur les enjeux de la prévention des risques chimiques, la réglementation, les propriétés physicochimiques et toxicologiques des produits, les pictogrammes de l'étiquetage et le contenu des fiches de données de sécurité (FDS). Depuis 2015, l'année de son lancement, cette autoformation a été suivie par plus 16 000 personnes.

Ces modules de formation peuvent être suivis de façon autonome ou ils peuvent être intégrés, en tant que prérequis, dans d'autres formations proposées par l'INRS.

Les formations accompagnées à distance

Les formations accompagnées à distance utilisent les modes d'apprentissage innovants offerts par l'usage de technologies adaptées, tout en conservant des atouts importants de la formation classique que sont la présence d'un support technique et l'accompagnement par un tuteur. Les apprenants accèdent à une plateforme de formation dédiée, sur laquelle ils peuvent consulter en autonomie des contenus pédagogiques. Ils ont également à leur disposition des outils de communication synchrones comme la classe virtuelle, ou bien asynchrones, tels que la messagerie et les

forums pour échanger avec leur groupe d'apprenants et leur tuteur. Ce dernier assure un suivi pédagogique personnalisé, évalue et valide les travaux réalisés.

Le parcours destiné aux animateurs de prévention

Ce parcours permet d'acquérir progressivement en cinq modules de formation les connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction d'animateur de prévention. Les modules proposent des apports théoriques, et des études de cas pratiques :

- *Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail (J@2302)*. Ce module est consacré à la découverte de l'organisation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail. Il permet d'apprécier globalement la démarche de prévention des risques professionnels à partir d'un dossier d'entreprise.

- *S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention (J@2303)*. Dans ce module, l'apprenant est amené à appliquer des outils et des méthodes de la démarche de prévention et d'en comprendre les finalités.

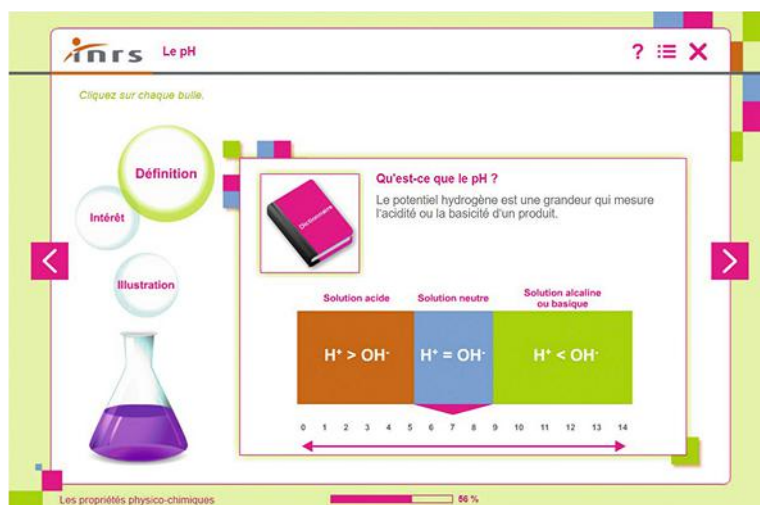
- *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention (J@2304)*. L'objectif de ce module est de mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques professionnels et de savoir proposer des mesures de prévention adaptées.

- *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise (J@2334)*. À partir d'un cas pratique, l'apprenant doit établir un diagnostic, engager et suivre les actions de prévention, et enfin mettre en place une organisation permettant d'effectuer une évaluation récurrente des risques professionnels.

- *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise (J@2335)*. Ce dernier module amène l'apprenant à découvrir une entreprise virtuelle, simulant les activités d'un supermarché. Le stagiaire effectue des recherches en explorant l'environnement d'une zone de travail pour évaluer les risques du futur chantier d'aménagement, puis il doit proposer une organisation permettant de les maîtriser.

Une formation à l'évaluation des risques liés aux agents chimiques (C@1502)

Accessible à l'issue de l'autoformation C@1501 relative aux notions de base sur les produits chimiques, ce module de formation permet aux apprenants, sur la base de situations de travail filmées, de détecter les risques chimiques, d'analyser les conditions de travail, de mettre en œuvre la démarche d'évaluation du risque chimique et de découvrir des outils d'aide à l'évaluation, tels que l'outil Seirich, développé par l'INRS avec le concours d'un grand nombre de partenaires¹.



Après validation du module, les participants peuvent suivre en présentiel le dernier volet de formation qui concerne la prévention du risque chimique avec le module *Prévenir les risques liés aux agents chimiques (CC1503)*. Ils peuvent également accéder à des formations concernant la ventilation ou la métrologie d'atmosphère.

Les formations mixtes

En accord avec la réforme² de la formation professionnelle de 2018, qui favorise et reconnaît les parcours de formations multimodaux, l'INRS propose également des formations combinant les séquences pédagogiques d'*e-learning* avec les modalités pédagogiques en présentiel.

La formation *Évaluer et prévenir les nuisances sonores (J@0508)*³

Cette formation est destinée aux acteurs des services de santé au travail, aux fonctionnels « sécurité et santé au travail » et aux ingénieurs. La première séquence se suit à distance et concerne l'acquisition des connaissances de base nécessaires pour la mise en œuvre d'une méthodologie d'évaluation des risques encourus par les salariés exposés au bruit. La deuxième séquence en présentiel concerne la démarche de prévention du risque, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une méthodologie d'évaluation du risque, la mise en place de mesures de prévention adaptées à l'entreprise et le suivi de l'utilisation des moyens de prévention adaptés.

Les parcours de formation mixte sur le risque chimique

- *Organiser le suivi médical des salariés exposés aux risques chimiques (B@1501)*. Ce parcours, qui s'adresse à des médecins du travail, permet d'acquérir progressivement les connaissances nécessaires à l'organisation du suivi médical de salariés exposés aux risques chimiques. Les connaissances de base autour de la physico-chimie, la toxicologie, les fiches

de données de sécurité (FDS), les étiquetages et la réglementation sont acquises avec module *e-learning* en autoformation. Ensuite, les apprenants suivent une formation accompagnée à distance pour mettre en œuvre l'évaluation et la prévention du risque chimique au travers de cas d'entreprises présentés à l'aide de situations filmées. Pour terminer, un regroupement en présentiel clôture ce parcours de formation, où les médecins sont confrontés à des cas cliniques d'exposition à des produits chimiques, pour lesquels ils échangent, entre pairs et avec un formateur, sur l'organisation du suivi médical à mettre en œuvre.

- *Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques (C@1503)*

Destinée aux ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et préventeurs d'entreprise, cette formation regroupe l'ensemble des trois modules autour de la démarche de prévention du risque chimique en un parcours de formation multimodal: notions de base (en autoformation); évaluation du risque chimique (en formation tutorée); et prévention du risque chimique (en présentiel).

Dans tous les cas, l'INRS recommande que les formations à distance s'inscrivent dans le plan de développement des compétences de l'entreprise, et qu'elles soient suivies pendant le temps de travail. L'organisation du temps de formation se met en place en concertation entre l'entreprise et le salarié (moyens techniques, plages de formations à distance, salle et environnement adaptés).

Le principe des formations à distance est de proposer à chacun de se former à son rythme, sur un contenu de référence en matière de santé et sécurité au travail. Ces dispositifs visent à permettre aux salariés, notamment ceux des petites et moyennes entreprises, d'acquérir des notions essentielles en matière de prévention des risques professionnels *via* une offre de formation souple en termes d'organisation de travail et de rythme de progression. ●

1. *L'outil Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) a été développé par l'INRS et proposé par le réseau Assurance maladie – Risques professionnels. Il permet aux entreprises d'évaluer les risques chimiques. Présentation de la démarche et outil accessible sur: www.seirich.fr.*

2. *Loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. Accessible sur: www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037367660&categorieLien=id*

3. *Formation à distance pour évaluer et prévenir le risque bruit. Hygiène et sécurité du travail, n°258, mars 2020, pp. 96-97. Accessible sur: www.inrs.fr/publications/hst/formation.html*

POUR EN SAVOIR +

- www.inrs.fr/services/formation/distance